

Point de situation des LHSS dans les Hauts-de-France - COVID-19 au 19 mars 2020

A ce jour, les professionnels des LHSS ne font pas partie de la liste prioritaire pour la délivrance de masques par les officines. Suite à nos sollicitations, l'Agence Régionale de Santé nous a précisé hier soir, que **des masques de devraient pouvoir être délivrés aux LHSS par d'autres canaux à partir du vendredi 20 mars**. Les modalités de remises des masques ne sont pas encore connues.

Les lits halte soins santé (LHSS) sont particulièrement inquiétés face à la crise sanitaire actuelle. En effet, ces structures d'hébergement accueillent une population en situation de précarité dont **l'état de santé**, sans nécessiter une prise en charge hospitalière, est néanmoins **très dégradé**. Ainsi, de nombreux patients souffrent de **pathologies les rendant sensiblement plus vulnérables** face au Covid-19. Pour rappel, vous retrouvez la liste des personnes dites « à risques élevés » sur le site Ameli.fr ou en cliquant [ICI](#).

Etant donnée la forte présence de ces caractéristiques chez les patients accueillis en LHSS, les professionnels insistent sur le danger que représenterait l'entrée du virus dans l'une de ces structures.

Dans les Hauts-de-France, la plupart des structures LHSS est parvenue à offrir une chambre individuelle aux patients et à faire respecter les consignes de sécurité dans les espaces collectifs. Néanmoins, beaucoup sont confrontées à **un manque de personnel**. Il s'explique notamment par le **manque important de matériel de protection, masques et gel hydroalcoolique notamment qui empêche les professionnels de travailler dans des conditions qui respectent leur propre sécurité et celle des patients** qu'ils accompagnent. La **difficulté à mobiliser un médecin généraliste** a également été déplorée par les équipes.

Dans tous les cas, les nouvelles entrées sont gelées pour le moment, et l'orientation vers des dispositifs d'hébergement ou vers le logement, strictement encadrée, ne peut se faire qu'avec la garantie de l'isolement de la personne. Par ailleurs, les visites sont interdites et les sorties de patients strictement réglementées, lorsqu'elles ne sont pas simplement interdites. Le personnel, conscient du caractère sensible de la situation met tout en œuvre pour limiter les risques. **A ce jour, aucune structure n'a déclaré de cas de Covid-19 confirmés mais la plupart a commencé à placer des patients suspectés de l'être en confinement stricte.**

Ces mesures de confinement nécessitent un équipement adapté, notamment en masques pour tous les professionnels en contact direct avec les patients confinés.